**MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue au 51-A, Principale, le jeudi 19 janvier 2023.

**Sont présents à cette séance,**

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Madame la mairesse.

**Absent,**

Monsieur Keven Ouellet, conseiller #5

**Est également présente,**

Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adj.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

**2023-01-001**

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modifications.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des comptes à payer
4. Résumé séance de la MRC
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2022
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2022 (Journalier/chauffeur)
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2022 (étude d'opportunité pour un regroupement avec la Municipalité de Saint-Guy)
8. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 (budget 2023 de la Municipalité de Saint-Médard)
9. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 (Programme triennal des immobilisations de la Municipalité de Saint-Médard)
10. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 (Programme d'aide à la voirie locale)
11. Adoption du règlement 2022-235 sur le traitement des élus municipaux
12. Adoption du règlement 2022-236 sur la régie interne des séances du conseil municipal
13. Poste vacant - Maire suppléant
14. Contrat de travail 2023
15. ADMQ – Adhésion 2023
16. Journalier/chauffeur – période de probation

17. Annulation de solde résiduaire dans les registres du MAMH
18. Demande de don – Association forestière bas-laurentienne (AFBL)
19. Varia
    a) Cogéco – Téléphone et internet
    b) Municipalité de Saint-Clément - Service entraide incendie
    c) Mesures d'urgence
    d) Déneigement/chemin
20. Période de questions
21. Levée de la séance

**2023-01-002** **3. <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et les dépenses incompressibles.

**Comptes payés** : 39 908,75 $
**Comptes à payer** : 26 256,72 $ chèques nos 7358 à 7372

Je soussignée Mme Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe, certifie que la municipalité de Saint-Médard a l'argent nécessaire pour payer les comptes du mois totalisant 66 165,47 $.

_____
Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe

**Revenus**

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de 24 032,40 $ incluant les revenus de perception.

**4. <u>RÉSUMÉ SÉANCE DE LA MRC</u>**

La mairesse Mme Linda Gagnon informe les membres du conseil qu'elle ne fera plus de résumé des séances de la MRC des Basques. Ces réunions sont ouvertes à tous les publics.

**2023-01-003** **5. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2022</u>**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Dubé et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2022.

**2023-01-004** **6. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (journalier/chauffeur)</u>**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Simard et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2022 concernant l'embauche d'un journalier/chauffeur.

**2023-01-005**

**7. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (étude d'opportunité pour un regroupement avec la Municipalité de Saint-Guy)</u>**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rodolphe Thériault et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2022 concernant l'étude d'opportunité pour un regroupement avec la Municipalité de Saint-Guy.

**2023-01-006**

**8. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 (budget 2023 de la Municipalité de Saint-Médard)</u>**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Simard et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 concernant le budget 2023 de la Municipalité de Saint-Médard.

**2023-01-007**

**9. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 (programme triennal des immobilisations de la Municipalité de Saint-Médard)</u>**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Simard et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 concernant le programme triennal des immobilisations de la Municipalité de Saint-Médard.

**2023-01-008**

**10. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 (programme d'aide à la voirie locale)</u>**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 concernant le programme d'aide à la voirie locale.

**2023-01-009**

**11. <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-235 SUR LE TRAITEMENT</u>**

**DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été présenté le 2 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du règlement 2022-235 sur le traitement des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Dubé et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le règlement 2022-235 sur le traitement des élus municipaux.

**2023-01-010** **12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-236 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été présenté le 2 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du règlement 2022-236 sur la régie interne des séances du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Dubé et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le règlement 2022-236 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

**2023-01-011** **13. POSTE VACANT – MAIRE SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les membres du conseil nomment, Mme Raphaëlle Ouellet mairesse suppléante, pour l'année 2023, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**2023-01-012** **14. CONTRAT DE TRAVAIL 2023**

**Attendu que** les contrats de travail des employés municipaux se terminant le 31 décembre 2022 sont échus;

**Attendu que** ces contrats de travail seront renouvelés aux conditions discutées lors de comité plénier concernant le budget 2023;

**En conséquence,** il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Linda Gagnon, mairesse et Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adjointe à signer le renouvellement des contrats de travail de Monsieur Mathieu Lévesque, journalier/chauffeur, de Madame Manon Beaulieu, secrétaire trésorière-adjointe et de Madame Guylaine Gagnon, secrétaire.

**2023-01-013** **15. ADMQ – ADHÉSION 2023**

**Il est proposé par** Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil autorisent le paiement de 1 353 $ plus taxes, concernant l'adhésion à l'ADMQ et la cotisation à l'assurance pour Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Médard.

**2023-01-014** **16. JOURNALIER/CHAUFFEUR – PÉRIODE DE PROBATION**

**Attendu que** la période de probation de M. Yanick Savard, journalier/chauffeur se terminait le 14 janvier 2023;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rendre effective l'embauche de M. Yanick Savard pour la période hivernale, se terminant le 31 mars 2023.

**2023-01-015** **17. <u>ANNULATION DE SOLDE RÉSIDUAIRE DANS LES REGISTRES DU MAMH</u>**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Médard a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**Attendu qu**'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

**Attendu qu**'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Attendu que** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**Attendu qu**'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Médard modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité de Saint-Médard informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Municipalité de Saint-Médard demande au Ministère d'annuler dans ses

registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## 18. DEMANDE DE DON – ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL)

Suite à une discussion, tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Médard ne donnent pas suite à la demande de don de l'AFBL.

## 19. VARIA

2023-01-016

### a) Cogéco – Téléphone et internet

**Attendu que** le système téléphonique de la Municipalité est désuet;

**Attendu que** la compagnie Cogéco est maintenant accessible sur le territoire et que les coûts mensuels sont moindres que ceux de Bell Canada;

**En conséquence,** il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Guylaine Gagnon, directrice générale adj. et greffière/trésorière adjointe, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Cogéco afin de faire le changement complet du système téléphonique et l'internet de tous les bâtiments qui appartiennent à la Municipalité de Saint-Médard.

2023-01-017

### b) Municipalité de Saint-Clément – Service entraide incendie

**Attendu que** la facture # 210059 de la Municipalité de Saint-Clément nous a été transmise concernant le service d'entraide incendie;

A**ttendu que** cette facture comporte deux (2) années (2021 et 2022) aux montants de 7 000 $ chacun et qui selon eux, demeurent impayées;

**Attendu qu**'après vérification, le montant de 7 000 $ concernant l'année 2022 n'a pas été payé;

**En conséquence,** il **est** proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 7 000 $ pour l'année 2022. Et que, par la suite, d'autres vérifications seront faites pour le solde de 7 000 $ concernant l'année 2021.

### c) Mesures d'urgence

2023-01-018

**Attendu que** le Plan des Mesures d'Urgence de la Municipalité de Saint-Médard doit être revu à chaque année;

**Attendu que** différents items sont manquants ou à changer pour une bonne gestion en cas de sinistre;

**En conséquence,** il est proposé par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de revoir et de mettre à jour le Plan des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Médard.

**2023-01-019** **d) <u>Déneigement/chemin</u>**

**Attendu que** certains contribuables ne respectent pas le règlement sur le déneigement;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Raphaëlle Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre doit être transmise à deux (2) adresses afin de les avertir de respecter le règlement du déneigement.

20. **<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>**

La période de questions a eu lieu.

**2023-01-020** **21. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 44.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

_____

Linda Gagnon, Mairesse

_____

Guylaine Gagnon, directrice générale adjointe et greffière/trésorière adjointe